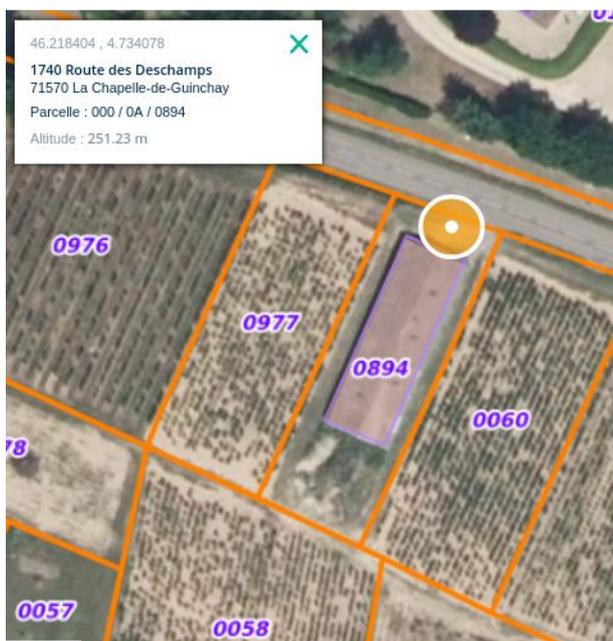


AG 7 juin 2025

Présentation du projet THEVENET : Résolution n°4

M. Thévenet, viticulteur dans le Beaujolais (département du Rhône) a son siège d'exploitation à la Chapelle de Guinchay en Saône et Loire.



Il a un ancien poulailler désaffecté d'environ 250 m² qui lui sert de remise agricole. La toiture de charpente bois est amiantée.

Sensibilisé aux énergies renouvelables mais ne souhaitant pas investir lui-même, M. Thévenet mettrait à la disposition de CVSSB la toiture après remise en état. La toiture serait refaite en tôles d'acier nervurées, début 2026.

CVSSB pourrait louer pour 20 ans cette toiture réhabilitée, y installer une centrale photovoltaïque et vendre l'électricité dans le cadre d'un contrat d'Obligation d'Achat de 20 ans.

Nos premières analyses conduisent à deux versions de centrales : soit 36kWc (correspondant au seuil d'un des tarifs de l'obligation d'achat), soit 48kWc (le maximum possible).

Conformément aux statuts, le Conseil de gestion demande une l'approbation de l'Assemblée Générale, pour analyser et mener à bien ce projet **dans la limite d'un investissement maximal de 57.000 €.**

Le choix entre les deux versions sera décidé par le Conseil de gestion, selon la rentabilité économique estimée et après accord du bailleur sur le contrat de bail et le montant du loyer.